

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 mars 2013

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 78

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la participation financière, sous forme d'un prêt à l'Etablissement Hospitalier de La Côte, d'un montant de CHF 2.5 millions, via le Fonds Nelly de Beausobre, pour la construction d'appartements protégés sur la parcelle N° 1240 (Parc de Beausobre), avec comme garantie du prêt la constitution d'une cédule hypothécaire en deuxième rang pour le montant du prêt, soit CHF 2.5 millions ;
2. d'accepter de financer les installations du parc public selon les détails figurant dans le préavis municipal (portion de piste cyclable, mobilier urbain, place de jeux et éclairage), au montant de CHF 97'280.00, et de les amortir sur 10 ans, à raison de CHF 9'730.00 par année, à prendre en compte dès le budget 2014 ;
3. d'accepter d'assumer l'entretien du parc public ;
4. de conditionner l'acceptation du préavis à la signature d'une convention assurant la mise à disposition gratuite du parking souterrain en faveur de la Commune pour les soirs de grande affluence au Théâtre de Beausobre.

Résultat de la votation : **61 voix favorables, 2 voix contre et 10 abstentions**

Ainsi délibéré en séance du 6 mars 2013.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron